

Nombre de Délégués :
En exercice 120
Présents66
Votants 68

Objet :

**CONSULTATION DES
ENTREPRISES :**
*ACQUISITION DE SACS
PLASTIQUES POUR LA
COLLECTE DES DECHETS
MENAGERS*



N°3B/06/12/2019

L'an deux mille dix neuf, le six décembre à 18h30, le
**Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre
DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 novembre 2019*

Étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE,
MAROUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, M. Bernard SOUFFRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX, Mme Denise ARNOULT,
PRATS DE CARLUX : Mme Nicole LABROT
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC, Mme CAPMAS REBOUSSOU,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, Mme Martine CONSTANT,
DOMME : M. Francis COUSIN,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Francoise ROUBERGUE,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD, M. J-C WINTERSDORFF,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,
VALOJOUXX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, M. Philippe DAURY,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,

Certifié exécutoire le : **Affiché le :** **Publié ou Notifié le :**

Mme Valérie CHIOTTI (*commune de Tamnies*) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s : M. Georges de MEYERE (*commune de St Vincent de Cosse*), M. Guy ESTRUC (*commune de Jayac*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*), M. Vincent FLAQUIERE (*commune de Simeyrols*),

Procurations : M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Daniel VEYRET à Mme Nicole LALANDE (*commune de Marcillac St Quentin*).

.....

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est souhaitable de prévoir, comme chaque année, l'achat des sacs de pré-collecte qui seront distribués aux administrés en début d'année prochaine.

Compte tenu de l'évaluation de ce type de fourniture, inférieure à 90 000€ HT pour chacun des 2 lots, le mode de consultation choisi est donc le marché public à procédure adaptée.

Le Président présente à l'assemblée l'analyse des offres, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants :

- * 30 points pour l'intérêt économique
- * 30 points pour la qualité, la solidité
- * 20 points pour les caractéristiques des fournitures
- * 20 points pour les critères sociaux et environnementaux

Le marché est réparti en deux lots :

> **Le lot n°1** concerne l'acquisition des sacs à déchets, en matière plastique, dits « sacs noirs » (contenance : 30l, 50l, 100l, 150l).

7 offres ont été reçues des Ets SOCOPLAST, PTL, BARBIER, TOUSSAC, ORAPI HYGIENE, PLASTYLEN, LA CASALINDA SRL et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés et considérant les besoins quantitatifs, le mieux disant est l'établissement PTL avec la note de 91.69/100, pour un montant évalué à 71 281.19 € HT.

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

> **Le lot n°2** concerne la fourniture de sacs pour la collecte sélective, en matière plastique, dits « sacs jaunes » (contenance : 50 l et 100 l).

3 offres ont été reçues des Ets SOCOPLAST, PTL, BARBIER, LA CASALINDA SRL et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est l'entreprise PTL, avec la note de 94/100, pour un montant de 63 873.34 € HT.

Vu l'analyse des offres, l'avis de la Commission des Marchés et celui du Bureau Syndical réunis en séance du 29/11/2019, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir les fournisseurs suivants :

* **Lot n°1** : Les sacs noirs seront commandés auprès des Ets PTL (76 Ouville La Rivière), comme suit :

Les mille sacs de 150l au prix HT de 18.96 €
Les mille sacs de 100l, au prix HT de 29.78 €
Les mille sacs de 50l, au prix HT de 74.53 €
Les mille sacs de 30l au prix HT de ... 198.00 €

* **Lot n°2** : Les sacs jaunes seront commandés auprès des Ets PTL (76 Ouville La Rivière), au prix de :

Les mille sacs de 100l, au prix HT de 92.60 €
Les mille sacs de 50l, au prix HT de 39.29€

- **Mandate** le Président pour réaliser ces achats,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2020

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 06 décembre 2019

Le Président,
Jean Pierre DUBOIS



AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

ORAPI HYGIENE	OM 301	OM 501	OM 1001	OM 1501	CS 9001	CS 501
Spécialité des sacs	30µ	50µ	100µ	150µ	900µ	500µ
Recyclable	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Qualité Soluble
Qualité Soluble
Qualité Soluble
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
Caractéristique
Caractéristique

La séparation des sacs :
très facile
facile
très facile
facile
très facile
très facile
très facile
très facile

odeur des sacs :
aucune
faible
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

Test manuel/visuel des membres :
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

Réduction de la quantité de produits chimiques et des emballages ; limitation des substances dangereuses pour l'environnement

Biodegradabilité accrue des tensio-actifs

Norme en iso 13485, iso 14001, en iso 8001

moins d'impact environnemental en raison de la fabrication en France (3 usines)

Politique sociale de prévention de la santé et de prévention ; solidarité insertion soutien avec fondation ORAPI, et UNESCO

6 semaines

Matière utilisée
Matière utilisée

MONISTIQUES et végétales de NORMES de VERT 80% recyclé

TOUSSAC	OM 301	OM 501	OM 1001	OM 1501	CS 9001	CS 501
Spécialité des sacs	30µ	50µ	100µ	150µ	900µ	500µ
Recyclable	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Qualité Soluble
Qualité Soluble
Qualité Soluble
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
Caractéristique
Caractéristique

La séparation des sacs :
très facile
facile
très facile
facile
très facile
très facile
très facile
très facile

odeur des sacs :
aucune
faible
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

Test manuel/visuel des membres :
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

pas de pollution de l'eau, encres acquises sans solvant, recyclage des matériaux...

Norme ISO 14001 et iso 9001

moins d'impact environnemental en raison de la fabrication en France (64)

7 semaines

PEBD 100% recyclé

BARBIER	OM 301	OM 501	OM 1001	OM 1501	CS 1001	CS 501
Spécialité des sacs	30µ	50µ	100µ	150µ	1000µ	500µ
Recyclable	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Qualité Soluble
Qualité Soluble
Qualité Soluble
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
Caractéristique
Caractéristique

La séparation des sacs :
très facile
facile
très facile
facile
très facile
très facile
très facile
très facile

odeur des sacs :
aucune
faible
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

Test manuel/visuel des membres :
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

pas de pollution de l'eau, encres à l'eau, recyclage des matériaux...

Norme ISO 9001, NF et NF Environnement

Veille à l'économie des énergies naturelles - bilan carbone réalisé

moins d'impact environnemental en raison de la fabrication en France (le puy en velay)

3-4 semaines

PEBD 100% recyclé

SOCOPLAST	OM 301	OM 501	OM 1001	OM 1501	CS 1001	CS 501
Spécialité des sacs	30µ	50µ	100µ	150µ	1000µ	500µ
Recyclable	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Qualité Soluble
Qualité Soluble
Qualité Soluble
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
SOX ENVTX
Caractéristique
Caractéristique

La séparation des sacs :
très facile
facile
très facile
facile
très facile
très facile
très facile
très facile

odeur des sacs :
aucune
faible
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

Test manuel/visuel des membres :
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien
très bien

pas de pollution de l'eau, encres non toxiques, non nocives, sans métaux lourds ni amines aromatiques

Veille à l'économie des énergies naturelles

usine en Italie Plastipoliver

Norme NF Environnemental, référentiel ISO 9001, ISO 14001, NF EN13592, NF170, NF X 30 501, PSV, UNI EN 15593

4 Semaines

BLEND PEBD 95% recyclé pour les sacs noirs ; 99% recyclé pour les sacs jaunes

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-366122019-DE
Reçu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019

METHODE DE NOTATION

30 pts pour "montant du marché" le moins élevé; formule appliquée: 2*30-"Montant du marché de l'entreprise"/"Montant du marché de moins disant"*30

La séparation des sacs : note sur 10 pts de 2 en 2

couleur des sacs : note sur 10 pts de 2 en 2

Test manuel/visuel des membres : note sur 10 pts de 2 en 2

10 pts Tous les produits sont normés et répondent au cahier des charges ; épaisseur = ou / dimensions des sacs ok

5 pts fabrication >= 80% recyclé, 200% recyclables

livraison 5 pts pour 2 semaines, -1 pt par semaine supplémentaire

10 car Tous les produits sont normés ; + 5 pts peinture non polluante, traitement des déchets ; +5 pts matières bioplastiques + fécula PDT ; + 5 pts pour le démarrage sociale de haute qualité

CLASSEMENT

LOT1	INTERET ECONOMIQUE 30 POINTS	QUALITE SOLIDITE 30 POINTS	REMARQUES	CARACTERISTIQUE S ENVIX 20 POINTS	CRITERES SOCIAUX ENVIX 20 POINTS	NOTATION	CLASSEMENT	LOT2	INTERET ECONOMIQUE 30 POINTS	QUALITE SOLIDITE 30 POINTS	REMARQUES	CARACTERISTIQUE S ENVIX 20 POINTS	CRITERES SOCIAUX ENVIX 20 POINTS	NOTATION	CLASSEMENT
LA CASALINDA	18,83	18,00	env	20,00	10,00	66,93	6	LA CASALINDA	21,19	18,00	env	20,00	10	69,19	5
PTL	27,69	30,00	env	19,00	15,00	91,69	1	PTL	30,00	30,00	env	19,00	15	94,00	1
PLASTHYLEN	25,46	28,00		17,00	10,00	78,46	4	PLASTHYLEN	30,09	26,00		17,00	10	83,09	3
ORAPI HYGIENE	0,00	28,00	bioplastique + fécula PDT	16,00	20,00	62,00	7								
TOUSSAC	24,27	20,00	env	15,00	15,00	74,27	5	TOUSSAC	21,09	20,00	env	15,00	15	71,09	4
BARBIER	27,79	28,00	env	19,00	15,00	89,79	2	BARBIER	29,57	28,00	env	19,00	15	91,57	2
SOCOPLAST	35,00	18,00	env	18,00	15,00	84,00	3	SOCOPLAST	0,00	18,00	env	19,00	15	49,00	6

La Commission des Marchés, après avoir analysé les offres, retient :

Pour le lot 1 : sacs noirs pour les ordures ménagères : l'entreprise PTL

Pour le lot 2 : sacs jaunes pour la collecte sélective : l'entreprise PTL

à Marçillac, le 29/11/2019



Handwritten signatures and notes in blue ink, including a signature that appears to be 'Régis' and another that is partially legible as 'Régis'.

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-3B6122019-DE
Regu le 18/12/2019